



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de
discrimination à l'égard
des femmes**

Distr.
GÉNÉRALE

CEDAW/C/1997/II/L.1/Add.1
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES
Dix-septième session
7-25 juillet 1997

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES SUR LES TRAVAUX DE
SA DIX-SEPTIÈME SESSION

Rapporteur : Mme Aurora JAVATE DE DIOS

Additif

III. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS ENTRE
LA SEIZIÈME ET LA DIX-SEPTIÈME SESSIONS DU COMITÉ

1. La Présidente du Comité a indiqué qu'entre la seizième et la dix-septième sessions du Comité, elle avait consacré l'essentiel de son activité à des séminaires sur la Convention organisée par des organisations non gouvernementales. La seule réunion de l'ONU à laquelle elle avait assisté était la quarante et unième session de la Commission de la condition de la femme, qui avait revêtu une importance particulière en raison des travaux parallèles du groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention.
2. La Présidente a dit que tout au long de ses réunions, le groupe de travail avait entendu avec beaucoup d'intérêt les commentaires et réponses que Mme Silvia Cartwright lui avait fournis au nom du Comité.
3. La Présidente a précisé que le Comité n'avait pas été directement représenté aux réunions de la Commission des droits de l'homme, mais que Mme Ivanka Corti avait néanmoins assisté à ces réunions en sa qualité de Présidente de la réunion des présidents des organes chargés de surveiller l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. La Présidente a suggéré qu'à l'avenir le Comité soit représenté indépendamment.
4. La Présidente a décrit les diverses réunions d'organisations non gouvernementales auxquelles elle avait assisté. Elle avait participé du 8 au 10 avril 1997 à une table ronde internationale, organisée par le groupe Rights and Humanity (Londres) sur l'égalité des chances pour les femmes, considérée

comme une question de droits et d'humanité; puis, les 8 et 9 mai 1997 à New Delhi, à une table ronde organisée conjointement par la Commission de la gouvernance globale, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et Women's Feature Services, sur le thème de la réforme de la gestion des affaires publiques et de la société civile vue par l'ONU. La Présidente s'était rendue en République islamique d'Iran (23 au 28 février) sur l'invitation du Gouvernement, et avait prononcé devant l'Association de solidarité des Iraniennes une allocution au sujet de la Convention et du rôle du Comité et des États parties à cet instrument en ce qui concerne les droits fondamentaux et sociaux des femmes. Elle s'était rendue en Afrique du Sud (25 au 31 mai 1997) sur l'invitation du National Institute for Public Interest Laws and Research; elle y avait décrit ses expériences dans son propre pays en ce qui concerne l'initiation aux méthodes de travail du Comité et avait organisé des réunions d'information sur ce dernier sujet.

5. La Présidente a rappelé que le Comité avait adopté à sa seizième session une recommandation générale (No 23) concernant les articles 7 et 8 mais que plusieurs membres du Comité estimaient nécessaire de mettre en place une nouvelle procédure pour l'adoption des recommandations générales et d'établir en ce qui concerne ces dernières un programme de travail à long terme. Elle a informé le Comité que Mme Carmel Shalev avait proposé que celui-ci commence à travailler sur une recommandation générale concernant l'article 12, relatif à la santé des femmes.

6. La Présidente a rappelé qu'à sa seizième session, le Comité avait décidé de poursuivre l'examen de son règlement intérieur à sa dix-septième session.

7. Mme Cartwright, que le Comité avait déléguée auprès du groupe de travail à composition non limitée de la Commission de la condition de la femme pour le conseiller dans ses travaux sur le projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention, a constaté que ce projet de protocole, qui garantirait le droit de saisir le Comité, bénéficiait d'un soutien accru depuis 1996. On était largement favorable aussi à des dispositions prévoyant une procédure d'enquête au protocole. Le groupe de travail devait encore examiner des questions importantes, comme celle de savoir qui serait habilité à déposer une plainte auprès du Comité et celle des incidences de tout protocole sur le plan des ressources. Elle a suggéré que les délibérations sur les plaintes déposées en vertu du protocole soient menées par un sous-groupe d'experts du Comité et que ce dernier commence à examiner les méthodes de travail à appliquer lorsque le protocole entrerait en vigueur. Mme Cartwright a demandé au Secrétariat de présenter au Comité un rapport sur la procédure du Comité des droits de l'homme, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Comité contre la torture en matière de communications et elle a suggéré que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine à sa dix-neuvième session la procédure à établir à cet égard dans le protocole facultatif.

8. Mme Corti a indiqué qu'elle avait participé à la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme en qualité de présidente de la réunion des présidents des organes chargés de surveiller l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et, en mai 1996, au même titre, à la troisième réunion des rapporteurs spéciaux, représentants,

experts et présidents des groupes de travail des procédures spéciales et du programme de services consultatifs de la Commission des droits de l'homme. Elle a souligné l'importance des organes créés en vertu de traités internationaux, en particulier le Comité, et a suggéré que la Commission des droits de l'homme leur attribue un rôle plus important. Elle a également suggéré que le Comité développe ses liens avec le Centre pour les droits de l'homme et prenne des mesures pour établir des relations plus étroites avec le Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de la violence à l'égard des femmes, y compris ses causes et ses conséquences.
